

LES CONTROVERSES DE L'ACADEMIE D'AGRICULTURE

« SOLS DES VILLES, SOLS DES CHAMPS QUI DÉCIDE ? »

par Jean-François Colomer¹

Si le sol est défini comme un patrimoine commun de la Nation, il n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations sur les choix d'affectation du territoire, l'étalement de l'urbanisation, la gestion de la biodiversité avec la notion de compensation écologique, l'évolution du statut juridique du sol, la place occupée par l'agriculture périurbaine... Dans la continuité des dernières séances et colloques consacrés au sols et aux territoires, cette nouvelle controverse de l'Académie d'Agriculture propose d'aborder la problématique de la gouvernance des sols en relation avec la mise en place de la réforme territoriale, la dévolution aux régions de la gestion des fonds du second pilier de la PAC et la Loi Biodiversité actuellement en première lecture au Sénat.

D'où l'importance de choisir les bonnes stratégies de mise en valeur des sols et de leurs atouts agronomiques, économiques, sociétaux et environnementaux dans une perspective de moyen long terme.

Introduction de Paul **Vialle** président de l'Académie

Forces économiques et sociales en présence, poids de la ville dans la gestion et l'affectation des espaces ruraux, importance du maintien d'une agriculture périurbaine dans la région Ile de France

Animation de la controverse par J-F **Colomer**, membre de l'Académie

Avec la participation de Denis **Badre**, maire de Ville d'Avray, sénateur honoraire et Vice président de l'Association France urbaine, Pierre-Marie **Tricaud** de l'IAU Ile de France, membre correspondant de l'Académie et Didier **Leloup**, agriculteur et membre du conseil municipal de Boutigny en Seine et Marne.

PREMIERE SEQUENCE : État des lieux et bilan des outils mis à la disposition des différents acteurs sur le terrain et leurs limites, à partir d'exemples concrets. Seront abordés et discutés les sujets suivants :

Prise en compte et gestion du foncier en zone de mixité urbaine compte tenu du potentiel des activités économiques, de l'acceptation des populations et de l'insertion des réseaux de transports, des infrastructures et de services. Comment limiter la consommation d'espaces en Ile de France entre espaces de travail, d'habitation et de loisirs. Intérêt des schémas de cohérence territoriale (SCOT)

Répartition des sols et de l'habitat dans une communauté de commune avec beaucoup d'espaces verts. Le PLU est-il encore adapté aux nouveaux défis ? Le développement du Grand Paris et du plateau de Saclay souffre-t-il d'une insuffisance de desserte ? Comment peut-on anticiper en amont les infrastructures et l'affectation du foncier.

¹ Membre de l'Académie d'Agriculture de France, ancien directeur des rédactions de la France agricole, ancien Président de la Société des Agriculteurs de France, Vice-président de la SITMAFGR.

Les agriculteurs face à la spéculation foncière et à l'extension urbaine, principale consommatrice de terres. Quelle place pour l'agriculture en zone périurbaine ?

SUIVI D'UN TEMPS DE DISCUSSION entre les participants et la salle

SECONDE SEQUENCE : Comment peut on améliorer les choses, anticiper les évolutions, résoudre les conflits d'usage, prendre en compte les aspirations de la société civile, mettre en place des échelons de gouvernance territoriale, voire aller jusqu'à gérer le sol comme un bien commun de la Nation ? Seront discutées différentes problématiques et propositions

Par exemple, jusqu'où les agriculteurs sont-ils prêts à aller dans la réglementation et les normes sur le foncier voire une évolution du mode de faire valoir des sols et avec quelles contreparties ? Quel sera le rôle des SAFER à l'avenir ?

Comment inscrire une politique de gestion des sols dans la durée (au moins 10 ans) en tenant compte de leurs qualités en fonction de différents usages et services rendus, allant jusqu'à une attribution temporaire dans le long terme et en relation avec la Loi Biodiversité à venir ? Quid de la notion de cohérence territoriale ?

Quel peut être l'échelon territorial de gouvernance optimum ? Comment arbitrer les conflits de voisinage et de destination des sols ? Avec quelle fiscalité et quel statut juridique pour les sols ? Quels outils de gestion du foncier ? Le territoire est en effet un élément déterminant de la compétitivité de l'Ile de France et du Grand Paris.

DISCUSSION GENERALE

CONCLUSION par Guillaume **Dhérissard**, membre correspondant de l'Académie, directeur de SOL et CIVILISATION afin de mettre en perspective l'évolution des territoires et de leurs usages, comment le sol est un élément clé d'un projet commun et quel type de gouvernance pourrait être le plus opérationnel et efficace.